



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 2277 (2016), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région¹, le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis mon rapport du 9 mars 2016 (S/2016/232), ainsi que des faits nouveaux intervenus sur le plan de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs jusqu'au 20 septembre 2016.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique et sécurité

2. Les efforts visant à neutraliser les groupes armés sévissant dans l'est de la République du Congo, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF), se sont poursuivis. Avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont repris leurs opérations contre les FDLR le 23 mai. Les offensives menées par les FARDC, avec l'appui de la MONUSCO, contre les ADF et les groupes qui leur sont affiliés ont continué dans la zone de Beni au Nord-Kivu. Malheureusement, ces opérations n'ont pas empêché les ADF de commettre des atrocités à Beni les 13 et 14 août. En effet, ce

¹ Dans le présent contexte, le terme « région » recouvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont témoins/garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



mouvement a continué de mener de violentes attaques visant la population civile, l'action maintenue par l'armée congolaise et la MONUSCO pour réduire sa force et limiter sa zone d'opération n'ayant pas suffi à entamer sa capacité de frappe meurtrière. Des opérations ont également été menées pour démanteler des camps de la Force de résistance patriotique de l'Ituri.

3. Des progrès notables ont été accomplis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23) dans la mise en œuvre des déclarations de Nairobi. On trouvera dans la section IV ci-dessous une présentation détaillée des activités menées par mon Envoyé spécial conjointement avec les représentants des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

4. Sur le plan politique, les dialogues ouverts au Burundi et en République démocratique du Congo n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Dans la section IV ci-dessous, on trouvera des précisions sur l'appui qui est fourni à ces processus dans le cadre des activités menées par mon Envoyé spécial. La situation au Soudan du Sud s'est légèrement améliorée à la suite du retour de Riek Machar qui a été nommé au poste de vice-président en avril 2016. L'embellie a toutefois été de courte durée car l'Armée populaire de libération du Soudan et l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont repris leurs combats à Djouba et dans ses environs entre le 7 et le 11 juillet. Les affrontements ont fait de nombreux morts, y compris parmi les civils. Dans mon dernier rapport sur le Soudan du Sud (S/2016/552), j'ai exposé en détail la situation du pays et les actions en cours pour remédier à la crise.

5. Le Président ougandais Yoweri Museveni a prêté serment le 12 mai, après sa réélection en février. Le chef de l'opposition Kizza Besigye a été arrêté et inculpé de trahison pour avoir organisé une cérémonie d'investiture factice, puis remis en liberté en juillet.

6. En Zambie, en dépit du climat pacifique dans lequel les élections se sont déroulées le 11 août, de vives tensions ont été constatées pendant la campagne électorale. Le 15 août, la commission électorale zambienne a annoncé que le Président sortant Edgar Lungu, candidat du parti au pouvoir, le Front patriotique, avait remporté l'élection sur son adversaire le plus proche, Hakainde Hichilema, du parti d'opposition Parti unifié pour le développement national.

7. Le sixième sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a été tenu du 11 au 14 juin à Luanda, sur le thème « Accélérer la mise en œuvre effective du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs et de ses protocoles pour renforcer la démocratie et la stabilité dans la région », sous la conduite du Président angolais José Eduardo dos Santos. Mon Envoyé spécial a fait des exposés dans le cadre du sommet et des réunions ministérielles qui l'ont précédé. Pendant le sommet, un nouveau secrétaire exécutif a été nommé à la tête du secrétariat de la Conférence en la personne de M. Zachary Muburi-Muita, un Kényan. Les participants au sommet ont également appelé l'ONU à lever l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine, exhorté tous les acteurs politiques de la République démocratique du Congo à prendre part au dialogue et réitéré leur plein appui au facilitateur de l'Union africaine, Edem Kodjo. En outre, les dirigeants se sont félicités de la reprise, à Arusha (République-Unie de Tanzanie), des travaux de la Commission nationale de dialogue interburundais sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est, et ont encouragé le Gouvernement

burundais et l'opposition à participer à ce processus. Ils ont également invité le Burundi et le Rwanda à aplanir leurs divergences par la voie diplomatique et pris note de la volonté du Président angolais d'aider les deux pays à cet égard.

8. En outre, les responsables participant au sommet ont accueilli favorablement l'accord conclu entre les Présidents de la République démocratique du Congo, du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie en vue de créer un mécanisme commun de suivi de la menace croissante que font peser les ADF, et se sont engagés à appuyer cette initiative. S'agissant des FDLR, les participants ont engagé instamment l'ONU et les autres parties concernées à accélérer le rapatriement au Rwanda de combattants des Forces transférés dans des camps de cantonnement en République démocratique du Congo ou leur réinstallation dans des pays tiers, hors de la région. Ils ont approuvé les activités menées par les représentants des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour neutraliser les forces hostiles et recommandé de maintenir les relations avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'ancien M23.

B. Situation humanitaire

9. Comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2016/232), l'afflux de réfugiés burundais en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda depuis avril 2015 demeure un sujet de préoccupation qu'il faut traiter de toute urgence. Plusieurs besoins ne sont toujours pas satisfaits en dépit de l'action menée sans relâche par les organismes humanitaires du système des Nations Unies et leurs partenaires pour répondre à la crise des réfugiés dans la région. La fourniture aux réfugiés d'une aide à la hauteur de leurs besoins exige la mobilisation de ressources considérables.

10. La situation humanitaire est restée très difficile en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est du pays. En raison de la poursuite de l'activité des groupes armés et de la recrudescence des tensions intercommunautaires dont il a été fait état, 367 000 personnes ont été déplacées au premier semestre de 2016, leur nombre total s'élevant à 1,7 million à l'échelle du pays entier. Les provinces orientales accueillent également la plupart des réfugiés arrivant des pays voisins, soit un total de 388 000 personnes, principalement originaires du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud. Qui plus est, une épidémie de fièvre jaune a touché 7 des 26 provinces et une épidémie de choléra a également continué de sévir dans les provinces orientales et le long du fleuve Congo.

11. Au Burundi, l'instabilité politique et l'insécurité ont des répercussions de plus en plus graves sur les moyens de subsistance, en particulier à Bujumbura. Dans ce contexte, les besoins humanitaires vont en augmentant : 550 000 personnes sont en situation d'insécurité alimentaire grave, 1,1 million de personnes ont besoin de protection et de soins et 200 000 enfants ont besoin d'assistance scolaire. Quelque 5 millions de personnes ont contracté la malaria depuis janvier 2016, soit le double de la population contaminée en 2015. En outre, plus de 286 000 Burundais ont fui vers des pays voisins et, selon les estimations, 108 500 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

12. L'Ouganda a continué de voir affluer des réfugiés, dont un nombre croissant depuis le Soudan du Sud. Chaque jour, ce sont en moyenne 1 000 à 2 000 réfugiés sud-soudanais qui arrivent dans le pays, soit plus de 30 000 par mois, cette moyenne étant supérieure à celle du premier trimestre de 2016 qui s'établissait à 24 000. Au 31 juillet, 42 % des 568 400 réfugiés présents en Ouganda étaient originaires du Soudan du Sud.

C. Droits de l'homme et coopération judiciaire

13. Des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme ont été signalées dans toute la région, y compris des violations visant délibérément des civils et des défenseurs des droits de l'homme, des violences sexuelles, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires et le recrutement d'enfants par des groupes armés. Ces violations des principes et normes du droit international humanitaire ont porté atteinte à la sûreté et à la sécurité des communautés, des agents de l'aide humanitaire et des populations civiles vulnérables dans les zones touchées. Ainsi, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Zambie, des violences et des violations des droits de l'homme ont été signalées dans le contexte du dialogue politique, des processus de paix et des élections. Ces actes appellent à une vigilance accrue et à davantage de mesures de protection des droits fondamentaux de tous les participants aux processus politiques.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

14. Les renseignements concernant l'application des engagements pris par la République démocratique du Congo figurent dans mes rapports sur la MONUSCO du 28 juin 2016 (S/2016/579) et du 30 septembre 2016 (S/2016/833).

B. Engagements pris par les États de la région

15. La mise en œuvre des engagements pris par les États signataires de la région au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a donné des résultats mitigés, en particulier dans les domaines suivants : non-ingérence dans les affaires des pays voisins; respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États voisins; respect des préoccupations sécuritaires légitimes et des intérêts des États voisins. Alors que la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda ont tenu des réunions de haut niveau distinctes pour traiter de problèmes communs et pour améliorer la coopération bilatérale, les relations entre le Burundi et le Rwanda se sont dégradées sous l'effet de réclamations et de contre-réclamations suscitées par le grand nombre de réfugiés burundais au Rwanda. À la réunion des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue le 12 juin à Luanda en préparation du sixième sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Burundi a réitéré sa demande tendant à charger le Mécanisme conjoint de vérification élargi de vérifier les

allégations relatives au recrutement de jeunes burundais dans des camps de réfugiés rwandais, aux fins de leur intégration dans des groupes armés. Le Rwanda a nié les allégations et rejeté la demande, arguant qu'il n'avait aucun intérêt à déstabiliser le Burundi, et il a suggéré de régler la question par une action bilatérale.

16. D'autres cas d'infractions transfrontières survenues dans la région ont été rapportés au Mécanisme conjoint de vérification élargi, dont un tragique incident qui a eu lieu sur le lac Albert le 21 mai entre les forces navales de la République démocratique du Congo et la police ougandaise, au cours duquel trois policiers ougandais auraient été tués et un autre blessé lors d'un échange de tirs entre les deux parties. Le Mécanisme conjoint n'a malheureusement pas pu enquêter sur l'accrochage en raison d'un manque de fonds et de moyens logistiques.

17. En dépit des faits susmentionnés, les dirigeants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda ont continué de renforcer leur coopération et d'améliorer leurs relations. Ainsi, le 4 août, le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a rendu visite au Président de l'Ouganda, avec lequel il s'est entretenu, entre autres, de questions relatives à la sécurité, telles que les moyens de renforcer la lutte contre les ADF. Ils sont convenus de mettre au point un plan conjoint relatif à la sécurité et au renseignement afin de combattre les groupes rebelles actifs le long de leur frontière commune. Par ailleurs, le Président de la République démocratique du Congo et le Président du Rwanda ont eu une entrevue en marge du vingt-septième Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Kigali en juillet, puis ils se sont à nouveau rencontrés à Gisenyi (Rwanda), le 12 août. Au cours de cette dernière entrevue, ils ont décidé d'un commun accord de renforcer la coopération bilatérale par la relance du commerce transfrontière et de la production d'énergie dans le cadre de l'exploitation du gisement de méthane du lac Kivu. Les deux Présidents ont en outre reconnu la nécessité d'établir un mécanisme de partage du renseignement pour renforcer la sécurité le long de leur frontière commune.

18. Des progrès ont été également accomplis en ce qui concerne l'engagement de faciliter l'administration de la justice au moyen de l'entraide judiciaire, pris par les gouvernements de la région. À titre d'exemple, en mars, les autorités congolaises ont rapatrié le Rwandais Ladislas Ntaganzwa, recherché pour avoir participé au génocide perpétré au Rwanda en 1994. Les gouvernements signataires ont également démontré un intérêt croissant pour le partage entre homologues d'information et d'acquis de l'expérience s'agissant de questions juridiques complexes relatives à la coopération judiciaire.

C. Engagements pris par la communauté internationale

19. Le 21 mars, le Conseil de sécurité a organisé un débat public intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention et règlement des conflits dans la région des Grands Lacs », présidé par le Ministre angolais des affaires étrangères, Georges Chicoti. À cette occasion, j'ai procédé au lancement du cadre stratégique pour la région des Grands Lacs pour la période 2016-2017 qui vient appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. J'ai également demandé à mon Envoyé spécial de coopérer avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et les représentants nationaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter la mise en

œuvre du cadre stratégique et de renforcer le lien entre paix et développement dans la région.

20. Le 4 mai, mon Envoyé spécial a participé à une réunion du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs à Stockholm. Il a communiqué ses vues sur la façon dont la communauté internationale pouvait appuyer le dialogue politique en cours en République démocratique du Congo, que l'Union africaine s'emploie à faciliter. Les participants ont exprimé leur préoccupation face au rétrécissement de l'espace politique et aux violations des droits de l'homme et arrestations des membres de l'opposition dont il est fait état. S'agissant du dialogue sur le Burundi, le Groupe de contact a félicité le facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est, l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, pour avoir relancé les pourparlers. Les participants se sont engagés à appuyer le processus, soulignant que l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi demeurerait crucial pour le maintien de la paix et de la stabilité dans ce pays.

21. Le 20 juin, le Bureau de mon Envoyé spécial, l'Agence allemande de coopération internationale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la délégation de l'Union européenne au Burundi se sont réunis à Bujumbura pour finaliser un projet régional financé par l'Union européenne à hauteur de 10 millions d'euros devant couvrir la période 2017-2020. Le projet doit concourir à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs dans cinq domaines : la gestion des ressources naturelles; le Mécanisme conjoint de vérification élargi; le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réinstallation ou le rapatriement; la coopération judiciaire; le renforcement des capacités du secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

D. Mécanismes de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

22. Afin de permettre aux États signataires de s'approprier la mise en œuvre de l'Accord-cadre, le Gouvernement zambien a accueilli la treizième réunion du Comité d'appui technique le 13 mai, à Lusaka. Les participants à la réunion ont examiné les progrès qui avaient été accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris à l'échelle nationale, régionale et internationale et recommandé d'évaluer l'état d'avancement de l'application de l'Accord-cadre.

23. Lors du sixième sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenu le 14 juin à Luanda, mon Envoyé spécial a fait le point sur l'action menée par les garants pour renforcer les instances dirigeantes de l'Accord-cadre et permettre aux signataires de s'approprier davantage la mise en œuvre de cet instrument. Les participants au sommet ont accepté les recommandations proposées, notamment la dissociation des réunions du mécanisme de suivi régional de l'Assemblée générale et du Sommet de l'Union africaine, et l'organisation par les États signataires, à tour de rôle, de réunions annuelles dudit mécanisme. Ces nouvelles mesures visent à recentrer la thématique des réunions et à améliorer la prise de décisions au sein du mécanisme, dont la prochaine réunion doit se tenir à Luanda, le 26 octobre 2016.

IV. Activités de mon Envoyé spécial

24. Mon Envoyé spécial a continué de mener sa mission de bons offices en vue de contribuer à neutraliser les forces hostiles dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a également continué d'appuyer le dialogue engagé dans le pays, ainsi que les efforts déployés pour aider à la mise en œuvre des déclarations de Nairobi et pour promouvoir l'instauration de la démocratie dans la région. En outre, appuyé par son Bureau, il a pris diverses initiatives en faveur des femmes, des jeunes et de la société civile, proposé des solutions durables aux problèmes des réfugiés, facilité l'administration de la justice par la coopération judiciaire et promu le développement économique de la région.

A. Mise en œuvre des déclarations de Nairobi

25. Du 25 au 29 avril, mon Envoyé spécial a accompagné une équipe de représentants des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda afin de dialoguer avec les parties aux fins de la mise en œuvre des déclarations de Nairobi.

26. En Ouganda et au Rwanda, la délégation a engagé vivement les dirigeants de l'ancien M23 à respecter leurs engagements et à souscrire à la procédure de rapatriement librement consenti. Elle a également encouragé le coordonnateur désigné de l'ancien M23 à participer aux réunions que devait organiser, à Kinshasa, le mécanisme de suivi national créé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Les garants ont veillé à obtenir les assurances nécessaires, en particulier des autorités congolaises, garantissant que les délégués de l'ancien M23 ne subiraient pas d'intimidation une fois dans la capitale, et n'y seraient pas arrêtés.

27. Grâce à ces efforts, deux réunions d'évaluation conjointes ont eu lieu à Kinshasa les 27 et 28 mai et les 27 et 28 juin, entre les représentants du Gouvernement et une délégation de l'ancien M23 conduite par son coordonnateur, Désiré Rwigema. La réunion tenue en mai a permis d'examiner l'état d'avancement de l'application de toutes les dispositions figurant dans les déclarations de Nairobi, sujet qui a ensuite fait l'objet d'une discussion entre, d'une part, les hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'intérieur et des services congolais de renseignement et, d'autre part, la délégation de l'ancien M23. Les parties ont échangé leurs points de vue sur les moyens d'éliminer les obstacles qui restaient à surmonter, y compris les questions relatives à l'amnistie, la libération de prisonniers membres de l'ancien M23, la transformation du mouvement en parti politique, le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réinstallation ou le rapatriement, et le retour des éléments de l'ancien M23 encore détenus en Ouganda et au Rwanda. Lors de la réunion d'experts qui s'est tenue en juin, les garants ont encouragé le mécanisme de suivi national et les représentants de l'ancien M23 à maintenir des canaux de communication directs, à faciliter la mise en commun des informations et à organiser des réunions.

28. Le 30 mai, la faction de l'ancien M23 au Rwanda, dirigée par l'évêque Jean-Marie Runiga, a été enregistrée en République démocratique du Congo en tant que parti politique sous le nom d'« Alliance pour le salut du peuple ». Réagissant à

l'annonce de cet événement, l'ancien chef politique de l'ancien M23 et signataire des déclarations de Nairobi, Bertrand Bisimwa, a déclaré dans un communiqué publié le 2 juin à Kampala qu'aucune décision n'avait été prise pour transformer le mouvement en parti politique.

B. Neutralisation des forces négatives

29. Du 23 au 26 mai, mon Envoyé spécial et des représentants des autres garants se sont rendus sur le terrain à Goma, Mavivi et Eringeti (territoire de Beni), à Kanyabayona et Nyamilima (territoire de Rutshuru) et à Munigi (territoire de Nyiragongo) au Nord-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces visites avaient pour objet de : faire le bilan des progrès réalisés dans la neutralisation des forces négatives et des principaux obstacles à surmonter pour y parvenir; formuler des recommandations propres à renforcer les mesures politiques et de sécurité afin d'appuyer la neutralisation des forces négatives, notamment des mesures pour mettre fin à leurs activités économiques illégales; étudier les moyens d'accélérer le rapatriement au Rwanda des ex-combattants désarmés des FDLR; faire preuve de solidarité avec les populations locales victimes de forces négatives. La délégation comprenait un large éventail de parties prenantes, dont des responsables des gouvernements, des membres de la MONUSCO et du Mécanisme conjoint de vérification élargi, des représentants des communautés et des ex-combattants.

30. Lors de la réunion de la délégation avec le Gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku, ce dernier a souligné les efforts faits par les FARDC, avec l'appui de la MONUSCO, pour éliminer les forces négatives. Il a demandé que les données recueillies par des drones de la MONUSCO soient partagées avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour renforcer les opérations contre les forces négatives. Il a attiré l'attention sur la montée des tensions entre les communautés Hutu et Nande et ses incidences sur la stabilité à long terme dans la région. Il a ajouté que la lutte contre les FDLR était d'autant plus compliquée du fait que des combattants des FDLR auraient été accueillis et aidés par des réfugiés hutus rwandais dans des camps de personnes déplacées. Il a également demandé que davantage soit fait pour procéder à l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais.

31. La délégation a présenté ses condoléances aux populations d'Eringeti et de Beni, victimes d'une série d'attaques brutales perpétrées par les ADF. Elle a félicité les FARDC d'avoir mené la lutte contre les forces négatives dans des conditions difficiles et rappelé qu'il était urgent de renforcer les opérations conjointes avec la MONUSCO. Elle a demandé instamment à la population locale de coopérer avec les FARDC et la MONUSCO par l'échange d'informations sur les activités des ADF. La délégation a exhorté les ex-combattants des FDLR qui s'étaient rendus en décembre 2014, mais s'étaient opposés à leur rapatriement au Rwanda, à coopérer sans poser de conditions préalables. Elle a en assuré les ex-combattants que la communauté internationale s'était engagée à appuyer un processus de rapatriement sûr et digne.

32. Le 30 mai, mon Envoyé spécial s'est rendu à Luanda pour une visite d'une journée, afin de tenir des consultations séparées avec le Ministre angolais de la défense, João Manuel Lourenço, et le Ministre des affaires étrangères. Lors de la

réunion avec le Ministre de la défense, il a fait le point des initiatives prises par les garants en vue d'éliminer les forces négatives. Il a également appelé l'attention du Ministre sur la situation financière difficile du Mécanisme conjoint de vérification élargi. Avec le Ministre des affaires étrangères, il a évoqué le dialogue politique au Burundi et en République démocratique du Congo et étudié les moyens de promouvoir une plus grande participation des signataires à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

33. En marge du sixième sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial et le Président de l'Angola ont procédé à un échange de vues sur les obstacles à surmonter pour neutraliser les forces négatives. Le Président s'est félicité de l'approche concertée préconisée par les représentants des garants et a dit que son pays était prêt à accueillir la prochaine réunion du mécanisme de suivi régional.

34. Le 20 juin, mon Envoyé spécial s'est rendu à Brazzaville pour rencontrer le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso. Ils ont examiné les problèmes que posent les forces négatives, les processus de dialogue engagés au Burundi et en République démocratique du Congo et les moyens de faciliter la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le Président a déclaré que son pays était disposé à accueillir une réunion du mécanisme de suivi régional en 2017.

35. Sur la base des résultats du sixième sommet ordinaire, mon Envoyé spécial et son Bureau ainsi que le secrétariat de la Conférence ont organisé une réunion des ministres de la défense de certains États membres de la Conférence et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) le 20 juillet à Nairobi. La réunion était présidée par le Ministre angolais de la défense, en sa qualité de Président du Comité ministériel de la défense de la Conférence. Les Ministres de la défense et des hauts représentants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Burundi, du Mozambique, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda ont participé à la réunion, aux côtés de mon Envoyé spécial, du commandant de la force de la MONUSCO, du secrétaire exécutif de la Conférence et des responsables de l'Union africaine et de la SADC.

36. Les ministres ont chargé les chefs d'état-major des États membres de la Conférence et de la SADC participant à la réunion de se rendre dans les zones touchées dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans les camps qui accueillent des ex-combattants. Ils les ont également chargés de consulter la brigade d'intervention de la MONUSCO et des représentants de la République démocratique du Congo en vue de trouver des moyens de renforcer les opérations contre les forces négatives. Ils ont également invité le secrétariat de la Conférence à mettre rapidement en place le mécanisme commun de suivi de haut niveau convenu lors du précédent sommet de la Conférence pour lutter contre les activités de recrutement des ADF dans la région. Ils ont en outre exhorté les services de renseignement des États directement touchés par les activités des forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo à renforcer la coordination et l'échange d'informations.

37. En outre, les ministres ont demandé aux autres États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC à envisager de fournir des contingents à la MONUSCO ou à sa brigade d'intervention en vue

d'intensifier les opérations contre les forces négatives. Ils ont indiqué qu'il importait d'adopter une approche globale pour éliminer les forces négatives, en combinant des mesures militaires et non militaires. À cet égard, ils ont souligné à cette occasion qu'il fallait renforcer les efforts de sensibilisation et de communication pour encourager davantage de combattants à se rendre.

38. Les ministres ont encouragé mon Envoyé spécial et le secrétaire exécutif de la Conférence à organiser une réunion consacrée à l'exploitation et au commerce illicites de ressources naturelles par des groupes armés. À ce sujet, ils ont fait observer, lors de la réunion, qu'il fallait recenser et sanctionner les États, les sociétés et les personnes qui tiraient parti des activités économiques illicites des forces négatives, conformément aux régimes de sanctions des Nations Unies.

39. Le 2 septembre, les ministres de la défense de l'Angola, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Kenya se sont réunis à Kampala pour examiner la menace croissante que font peser les ADF. La MONUSCO a participé à cette réunion. Les ministres ont souligné le rôle central que jouaient les structures de la Conférence, tels que le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Centre conjoint de fusion des renseignements. Ils ont également décidé de créer un mécanisme de suivi conjoint, dont le siège serait dans le district de Kasese (Ouganda), et adopté son mandat. Il a également été convenu qu'un groupe d'experts se réunirait à Kinshasa les 11 et 12 octobre pour élaborer un budget pour le mécanisme de suivi conjoint et déterminer son mode de fonctionnement. Les ministres ont en outre recommandé que des opérations simultanées soient menées contre les ADF dans tous les États touchés.

40. Les ministres ont invité le Gouvernement de la République démocratique du Congo et sa Commission nationale pour les réfugiés à accélérer l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais dans l'est de la République démocratique du Congo, avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ils ont instamment prié mon Envoyé spécial et le secrétaire exécutif de la Conférence d'aider à accélérer le rapatriement volontaire des réfugiés, y compris dans le cadre d'accords tripartites existants.

C. Appui aux processus de dialogue engagés en République démocratique du Congo et dans la région

41. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 2211 (2015) et 2277 (2016), mon Envoyé spécial a préconisé le dialogue pour promouvoir la tenue dans les délais prévus d'élections pacifiques et crédibles dans la région.

42. Mon Envoyé spécial, en association avec mon représentant spécial et Chef de la MONUSCO, a continué de s'efforcer de renforcer la crédibilité du dialogue politique en cours en République démocratique du Congo. Le 30 avril, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial ont rencontré des représentants de la coalition au pouvoir et des principaux partis d'opposition (Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Dynamique de l'opposition et Groupe des sept partis politiques). Ces consultations avaient pour objet d'évaluer les positions des parties sur le dialogue et ce que la communauté internationale pourrait faire pour promouvoir un processus ouvert qui aboutisse à des élections pacifiques et crédibles.

43. Le 4 juillet, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial se sont rendus à Addis-Abeba pour se concerter avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, le facilitateur de l'Union africaine et d'autres partenaires. À l'issue de cette réunion, un groupe international d'appui chargé de seconder le facilitateur a été créé. Il se compose de représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC. Il a également été convenu que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie pourraient détacher des experts pour aider le facilitateur.

44. À l'issue de la réunion inaugurale du groupe international d'appui, mon Envoyé spécial, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Koen Vervaeke, se sont réunis le 9 juillet à Bruxelles avec le Comité des Sages de la coalition d'opposition (Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement), présidé par le dirigeant de l'UDPS, Étienne Tshisekedi.

45. À la réunion, les dirigeants de l'opposition ont réaffirmé qu'ils rejetaient le dialogue, tel qu'il était proposé par le Gouvernement, mais souligné leur volonté d'engager un dialogue, comme l'a envisagé le Conseil de sécurité. Ils sont convenus en principe d'engager rapidement un dialogue après le mois de juillet. Toutefois, ils ont également posé des conditions préalables à leur participation, demandant notamment au Gouvernement de prendre des mesures de confiance, comme la remise en liberté des prisonniers politiques, et de mettre fin au traitement de personnalités de l'opposition qu'ils qualifient de harcèlement judiciaire. Ils ont également insisté sur le fait que le groupe international d'appui devait jouer un rôle plus actif dans le dialogue. À une réunion avec mon Envoyé spécial tenue à part le 8 juillet, à Bruxelles, le Chef de l'opposition, Moïse Katumbi, a salué la participation active du groupe d'appui et rappelé une fois de plus que l'opposition voulait que ce dialogue soit mené conformément à la Constitution de la République démocratique du Congo et à la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité.

46. Avec le concours d'une petite équipe d'experts, le Facilitateur de l'Union africaine a poursuivi ses consultations en vue d'achever les préparatifs et de lancer le dialogue. Le 24 juillet, le Rassemblement a publié une déclaration rejetant M. Kodjo comme facilitateur, l'accusant de partialité. Pour tenter d'apaiser les tensions et de surmonter les difficultés rencontrées dans le cadre du processus, mon Envoyé spécial et d'autres membres du groupe international d'appui se sont rendus du 2 au 5 août à Kinshasa, afin de consulter les parties et le Facilitateur.

47. Au cours de ces consultations, les parties ont exprimé des points de vue contradictoires sur le dialogue. Les représentants de la coalition au pouvoir ont rappelé la main tendue du Gouvernement en direction de l'opposition, notamment ses consultations approfondies avec l'UDPS, principal parti d'opposition. Le Gouvernement a également critiqué le rejet du Facilitateur de l'Union africaine par le Rassemblement et instamment prié ce dernier de convoquer immédiatement le comité préparatoire du dialogue. De leur côté, les dirigeants du Rassemblement ont réitéré leurs conditions de participation, notamment la libération des prisonniers politiques, l'arrêt du harcèlement judiciaire dont sont victimes des personnalités de l'opposition et l'octroi d'un rôle plus important au groupe international d'appui dans la facilitation du dialogue. Toutefois, certains dirigeants de l'opposition se sont

déclarés prêts à accepter M. Kodjo comme Facilitateur si les autres conditions posées par le Rassemblement étaient satisfaites.

48. Le groupe international d'appui a exprimé sa gratitude au Gouvernement pour sa décision du 22 juillet concernant la libération de certains prisonniers politiques. Il a insisté sur le fait que la création d'un environnement propice à ce dialogue exigerait d'autres mesures de confiance. Il a exhorté les partis d'opposition à participer véritablement au dialogue et réaffirmé son soutien au Facilitateur de l'Union africaine. En dépit de ces efforts, le 4 août, M. Tshisekedi a informé le groupe d'appui que le rejet du Facilitateur par le Rassemblement était « irrévocable ».

49. Le 19 août, le Gouvernement a annoncé la libération de 24 des 26 prisonniers politiques dont les noms avaient été communiqués par l'opposition. Selon le Ministre de la justice, Alexis Thambwe Mwamba, cette mesure visait à apaiser les tensions avec l'opposition. Le 20 août, le Facilitateur de l'Union africaine a publié un communiqué invitant les représentants désignés des partis politiques et des organisations de la société civile à participer à la première réunion du Comité préparatoire, prévue le 23 août. En accord avec sa position, le Rassemblement a refusé d'assister à la réunion et a appelé à une grève générale le même jour.

50. Du 7 au 15 septembre, mon Envoyé spécial s'est rendu en République démocratique du Congo et s'est joint aux autres membres du groupe international d'appui pour promouvoir le dialogue national, qui a été engagé le 1^{er} septembre, à Kinshasa et auquel participent 285 personnes représentant la coalition au pouvoir, une partie de l'opposition, la société civile et l'Église catholique. Après deux semaines d'intenses négociations, les participants se sont mis d'accord sur le calendrier des élections et décidé de tenir simultanément des élections présidentielles, législatives et provinciales. Ils sont convenus également de tenir des élections locales en même temps que les élections présidentielles, législatives et provinciales, sous réserve de la disponibilité des ressources.

51. Les participants ont en outre décidé de mettre entièrement à jour le registre électoral, et plusieurs représentants ont souligné qu'il fallait allouer des ressources suffisantes pour financer le cycle électoral. Le Ministre de la justice, qui coanime le dialogue au nom de la coalition au pouvoir, a déclaré que le Gouvernement financerait intégralement le cycle électoral. L'opposition a pour sa part demandé un soutien financier international. D'autres questions litigieuses restaient en suspens, notamment la prorogation du mandat du Président au-delà de la fin de son actuel et dernier mandat et le rôle du Parlement pendant la phase de transition envisagée. Pendant sa visite à Kinshasa, le groupe international d'appui a continué d'encourager les hauts responsables du Rassemblement à participer au dialogue. En dépit de ces efforts, le Rassemblement a maintenu sa décision de ne pas participer aux pourparlers.

52. Le dialogue s'est heurté à un obstacle majeur, les 19 et 20 septembre, lorsque des manifestations organisées par certains partis de l'opposition ont dégénéré et des affrontements ont éclaté entre la police et des manifestants, causant la mort de dizaines de personnes.

53. Mon Envoyé spécial a rencontré le Président du Congo, le 12 septembre à Brazzaville, à la demande de ce dernier. Le Président a exhorté le groupe international d'appui à aider les parties à parvenir à une solution négociée et a préconisé des mesures de confiance supplémentaires. Auparavant, le 6 septembre,

mon Envoyé spécial avait rencontré le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba, en vue de mieux coordonner les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. Il a également rencontré d'autres envoyés et représentants pour la région des Grands Lacs le 16 septembre, à Bruxelles.

54. La crise qui a éclaté au Burundi, à la suite de l'élection présidentielle de 2015, s'est poursuivie. Le 21 mai, mon Envoyé spécial a participé à la reprise du dialogue interburundais à Arusha (République-Unie de Tanzanie), auquel ont pris part le Gouvernement burundais, les partis politiques et des organisations de la société civile. Mon Conseiller spécial et des hauts responsables de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de l'Union africaine et de l'Union européenne y ont également participé. La cérémonie d'ouverture a été suivie par quatre jours de consultations entre le Facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est et les parties.

55. Après la réunion d'Arusha, le Facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est s'est rendu à Bruxelles le 10 juin, afin de consulter les représentants du mouvement d'opposition qu'est le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit. Il a réussi à amener les parties à reprendre le dialogue le 12 juillet, à Arusha. Toutefois, les pourparlers ont abouti à une impasse : le Gouvernement burundais a dénoncé la présence de personnalités de l'opposition qui, selon lui, étaient impliquées dans la tentative de coup d'État contre le Président Pierre Nkurunziza en mai 2015.

56. Mon Envoyé spécial a profité de sa visite à Bujumbura, les 10 et 11 août, pour mener des consultations avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, pour transmettre des messages sur le processus de dialogue. À l'occasion de visites de courtoisie chez le Premier Vice-Président, Gaston Sindimwo, et le Ministre des affaires étrangères, Alain Nyamitwe, il a encouragé le Gouvernement à s'engager pleinement dans le dialogue et à appuyer le Facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est. Il a également souhaité que les relations entre le Burundi et le Rwanda s'améliorent. Il a pris note des préoccupations exprimées par le Gouvernement, y compris en ce qui concerne des questions d'organisation liées au dialogue, et réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies était disposée à continuer d'appuyer le processus. Le 8 septembre, le Facilitateur a communiqué des informations aux chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du dix-septième Sommet extraordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). À cette occasion, les recommandations du Facilitateur ont été approuvées et le Conseil des ministres a été chargé d'allouer des ressources au processus de dialogue.

D. Promouvoir l'intégration économique régionale

57. Pour donner suite à une conférence sur l'investissement du secteur privé, tenue les 24 et 25 février à Kinshasa, mon Envoyé spécial a continué de consulter les dirigeants régionaux et les milieux d'affaires pour discuter des étapes à venir. Le 16 mai, il a présidé la cinquième séance du comité directeur de la conférence sur l'investissement du secteur privé, tenue à Nairobi. Les participants sont convenus d'organiser d'autres conférences axées sur les intérêts des investisseurs, les besoins

de la région et les conclusions de la conférence sur l'investissement du secteur privé. Il a également été convenu que des activités de suivi devraient être organisées sous la direction du forum du secteur privé de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le 20 mai, l'équipe de mon Envoyé spécial a rencontré des responsables du Conseil pour le développement du Rwanda à Kigali, afin de mener des discussions préliminaires sur la suite à donner à la conférence sur l'investissement, qui sera accueillie par le Gouvernement rwandais.

E. Coopération avec des partenaires régionaux

58. Du 16 au 18 avril, mon Envoyé spécial a assisté à une réunion du Groupe régional des Nations Unies pour le développement à Dakar en vue d'examiner la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017), dont le Conseil de sécurité avait pris note le 26 mars. À cette occasion, il a souligné qu'il fallait que les entités des Nations Unies renforcent les synergies et collaborent dans le cadre d'initiatives transfrontalières afin de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région. Il a également encouragé les coordonnateurs et directeurs régionaux à allouer des ressources existantes au Cadre stratégique et à créer un fonds d'affectation spéciale transfrontière pour recevoir les contributions des donateurs.

59. Le 16 mai, mon Envoyé spécial s'est rendu à Rome pour participer à la première conférence ministérielle Italie-Afrique. Celle-ci a offert aux participants de haut niveau l'occasion de débattre de questions d'intérêt commun, comme la lutte contre l'extrémisme violent et la viabilité de l'environnement économique et socioéconomique.

60. Du 28 juin au 1^{er} juillet, mon Envoyé spécial a participé à des ateliers d'experts sur la région des Grands Lacs, organisés par le Gouvernement suisse à Genève. Y ont également participé 11 envoyés spéciaux et hauts fonctionnaires représentant différents Gouvernements (Belgique, Chine, États-Unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse) et institutions (dont l'Union africaine, l'Union européenne et Organisation internationale de la Francophonie). Les participants ont évoqué le rôle de l'Envoyé spécial, ainsi que les difficultés d'ordre opérationnel et politique qu'ils rencontraient en s'acquittant de leur mandat. Ils ont également fait observer qu'il fallait parvenir à une vision commune des difficultés et des possibilités, définir des objectifs communs et harmoniser les mesures prises à l'appui des efforts régionaux. Ils ont en outre souligné qu'il fallait renforcer la collaboration entre les envoyés et représentants spéciaux.

F. Promotion des organisations de femmes, de jeunes et de la société civile

61. Mon Envoyé spécial a continué de travailler avec des partenaires pour promouvoir les femmes dans la région. Le 21 mars, il a organisé à New York la deuxième réunion du conseil consultatif du Programme pour les femmes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. En collaboration avec ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et l'Envoyée spéciale de la Présidente de la Commission de

l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop, il a établi un plan visant à renforcer le Programme pour les femmes.

62. Mon Envoyé spécial a organisé, les 11 et 12 juillet, une réunion à Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo, afin de faire le bilan des progrès réalisés dans le cadre du Programme pour les femmes en ce qui concerne l'aide fournie aux femmes sur le plan local au moyen de subventions financières, du renforcement des capacités et de mesures d'autonomisation. Les participants ont examiné les moyens de renforcer la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. En outre, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a organisé une séance de renforcement des capacités pour ce qui est de l'élaboration de politiques, de la résolution des conflits et des enseignements tirés de la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix. Les participants ont adopté une déclaration qui souligne la situation tragique des femmes et des filles dans la région et la nécessité urgente d'adopter des politiques et de prendre des mesures pour parvenir à une paix, une sécurité et un développement durables.

G. Promotion de solutions durables en faveur des réfugiés et des déplacés

63. Mon Envoyé spécial et son Bureau ont continué de collaborer avec le HCR, la Banque mondiale et d'autres partenaires pour mettre au point de nouvelles solutions aux déplacements prolongés susceptibles de préserver la dignité des personnes déplacées et d'offrir de meilleures possibilités aux communautés d'accueil, tout en leur apportant un plus grand soutien. Le Bureau de mon Envoyé spécial a coorganisé, les 6 et 7 juin à Nairobi, un atelier de deux jours consacré à l'intégration sur place en tant que solution au problème du déplacement de populations. Des responsables du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et de la Zambie, qui accueillent un nombre important de personnes déplacées, ont fait part de leur avis et de leur expérience en ce qui concerne l'intégration sur place en tant que solution au problème du déplacement de populations à long terme. La réunion a montré l'intérêt croissant accordé dans la région et au-delà à la recherche de solutions novatrices pour les millions de personnes déplacées dans la région des Grands Lacs.

H. Coopération judiciaire et lutte contre l'impunité

64. Afin de renforcer la coopération judiciaire et de lutter contre l'impunité à l'échelle régionale, mon Envoyé spécial et son Bureau ainsi que le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont organisé une conférence de deux jours, les 19 et 20 avril à Nairobi. La réunion a fait fond sur la prise de conscience croissante que la coopération judiciaire régionale était nécessaire pour lutter contre l'impunité, engagement essentiel de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Pour la première fois, les directeurs des services de poursuites et d'enquête du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Soudan, du Soudan du Sud et de la Zambie se sont réunis pour examiner les obstacles auxquels se heurtait la coopération judiciaire dans la région. Les experts

ont formulé des recommandations pour une approche concrète en matière de coopération judiciaire en vue de lutter contre divers crimes, notamment la violence sexuelle et sexiste, le terrorisme et les infractions liées à l'exploitation illégale des ressources naturelles.

65. Mon Envoyé spécial et son Bureau ont appuyé la rencontre organisée à Entebbe (Ouganda) du 7 au 9 juillet, sous les auspices du Centre régional de formation sur la violence sexuelle et sexiste de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à laquelle ont participé plus de 40 experts et responsables de la région, ainsi que du Tchad, de la Guinée-Bissau, du Libéria, de Madagascar et du Mali. À l'issue de cette rencontre, des recommandations ont été formulées en vue de mieux protéger les victimes et de veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles et sexistes soient rapidement traduits en justice.

V. Observations et recommandations

66. Je constate avec satisfaction que les efforts déployés par les signataires pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ont donné des résultats encourageants.

67. Je reste profondément préoccupé par les tensions politiques liées au processus électoral en République démocratique du Congo. J'engage une fois de plus tous les acteurs congolais à faire preuve de la plus grande retenue et à participer au dialogue facilité par l'Union africaine. Je me félicite du travail accompli jusqu'à présent par le groupe international d'appui et l'encourage à poursuivre ses bons offices en vue de soutenir le dialogue politique sans exclusive.

68. La présence continue de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo demeure un obstacle majeur à une paix et une sécurité durables dans la région. Je félicite les FARDC pour le grand sacrifice qu'elles ont consenti pour lutter contre les groupes armés. Je salue aussi les mesures prises par les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour neutraliser les groupes armés et rapatrier les ex-combattants.

69. L'intensification du recrutement par les ADF, ainsi que les récents massacres qui leur sont attribués, pourraient être le signe d'un afflux de fonds extérieurs ou de leur affiliation à des réseaux criminels et terroristes étrangers. J'encourage les Présidents du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie à mettre en place le mécanisme de suivi convenu pour lutter contre la menace que représentent les activités accrues de recrutement des ADF. Dans une région où la population jeune augmente rapidement, il faut de toute urgence empêcher les groupes armés d'attirer des jeunes vers des réseaux criminels, extrémistes et terroristes.

70. Je note avec satisfaction les résultats obtenus à la réunion des ministres de la défense tenue le 20 juillet, à Nairobi. La participation des chefs d'état-major qui ont été sollicités pour donner des conseils sur les moyens de renforcer les opérations contre les groupes armés devrait se traduire par des résultats positifs. J'appuie aussi la recommandation invitant à recenser et sanctionner les États, les sociétés et les personnes qui tirent parti d'activités économiques illicites, conformément aux régimes de sanctions des Nations Unies. En outre, j'attends avec intérêt la réunion consacrée à l'exploitation illégale des ressources naturelles par des forces négatives,

que mon Envoyé spécial et le secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont été chargés d'organiser.

71. Je me félicite de l'amélioration des relations entre l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Je salue les mesures prises récemment pour renforcer les relations bilatérales entre les trois pays, en particulier dans les domaines de la sécurité et de la coopération économique. J'espère que le récent rapprochement est le présage d'une confiance et d'une stabilité retrouvées dans la région.

72. Je remercie les États de la région d'accueillir un nombre important de réfugiés et de répondre à leurs besoins. Je salue les initiatives visant à réunir les gouvernements pour rechercher des solutions à long terme à la crise provoquée par les déplacements de populations dans la région. J'engage la communauté internationale, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales à appuyer ces efforts.

73. Comme le montrent les activités de mon Envoyé spécial et des représentants des autres garants, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération continue de tenir ses promesses, malgré les défis auxquels la région doit faire face. Pour permettre à mon Envoyé spécial d'aider efficacement les signataires à mettre en œuvre leurs engagements, des ressources suffisantes doivent être allouées à son Bureau. La nécessité de lui donner les moyens dont il a besoin a été mise en relief lors du récent examen stratégique de son mandat, réalisé en application de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité. Je demande au Conseil d'approuver les recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique, que je lui ai transmis séparément.

74. Enfin, je remercie mon Envoyé spécial et son Bureau qui s'emploient sans relâche à appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. J'invite le Conseil de sécurité et la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts déployés par les États signataires pour honorer leurs engagements.